

24H de l'innovation de La Réunion

12^{ème} édition

□ Article 1 : Généralités

La manifestation se déroule sur un site unique, le MoCa à Montgaillard. Une ou plusieurs équipes représentent leur établissement.

36 équipes composées d'étudiants, de lycéens et de collégiens ont 24h pour développer des solutions innovantes en réponse à des sujets proposés par des entreprises, des laboratoires, des créateurs locaux... Les participants présentent ensuite leurs résultats devant un jury en faisant un pitch de présentation de 3 minutes (support autorisé : diaporama, photos,...).

Le nombre d'équipes par établissement est arrêté en amont par le comité d'organisation en fonction du nombre d'élèves des filières technologiques industrielles des établissements participants.

□ Article 2 : Le déroulement des 24h

L'accueil est prévu dès 8h30 pour l'installation des équipes.

Le lancement se fait à 10h30, le concours des 24h débute à 11h00. Les équipes passent devant un jury le jour suivant à partir de 12h30 jusqu'à 15h00 pour la remise des prix. Fin de l'opération à 15h45.

Les trente premières minutes des 24h sont réservées à la présentation de l'ensemble de sujets.

- o Remarques générales :
 - Les participants ne sont pas autorisés à quitter le site durant toute la manifestation.
 - La logistique des repas (dîner du 1er jour, petit déjeuner et déjeuner du 2ème jour) est prise en charge par le comité organisateur.
 - Le déjeuner du 1er jour reste à la charge des participants.
 - Les participants ne sont pas autorisés à commander de la nourriture venant de l'extérieur
 - La consommation d'alcool durant la totalité de la manifestation est interdite
 - Chaque participant devra apporter son ordinateur portable avec les logiciels dont il aura besoin. Une connexion WIFI pour accès internet sera disponible.
 - Chaque équipe aura à sa disposition 1 table et 6 chaises par équipe et un accès au réseau électrique.
 - Chaque équipe devra prévoir d'apporter un tableau blanc format paperboard, le matériel associée (post-it, feutre...) et une rallonge de 10 mètres équipée des multiprises.

- o Conférences

Chaque équipe devra participer aux conférences organisées lors des 24 heures selon un planning établi.

- o Phase de repos

Une zone sécurisée en plein air au MoCa sera disponible pour implanter des tentes (tente individuelle, couchage et nécessaire de toilettes sont à la charge des participants)

- o Jury

A la fin des 24h de l'innovation, les équipes seront appelées pour faire leur pitch devant un des trois jurys selon un planning établi.

Les 3 lauréats repassent devant un grand jury pour le classement définitif.

□ Article 3 : Les sujets

Les sujets sont proposés par des professionnels locaux (chefs d'entreprises, chercheurs, entrepreneurs, enseignants...) en lien avec une problématique réelle de leur activité professionnelle.

Chaque sujet est associé à une personne référente qui assurera la liaison avec les équipes. Un mail et/ou un numéro de téléphone sera fourni au Copil. Cette personne référente s'engage à répondre aux questions des participants lors de la manifestation (excepté entre 20h et 8h), à les aider dans leurs travaux de recherche, les assister dans leur démarche.

Les sujets doivent être remis au plus tard au comité organisateur 15 jours avant le début de l'événement. La liste des sujets restera confidentielle jusqu'au début de la manifestation.

□ Article 4 : Les équipes participantes

1. Les équipes doivent être composées de 5 à 6 élèves.
2. Elles doivent respecter au minimum 3 des critères suivants :
 - o Avoir 1 collégien,
 - o Être mixte,
 - o Avoir 1 post bac (BTS ou prépa ou école d'ingénieur),
 - o Avoir 1 lycéen.
3. Chaque participant devra avoir une assurance de Responsabilité Civile : à charge à l'établissement d'origine de collecter les attestations et de les fournir au comité organisateur (Annexes 1 et 2).

Le comité organisateur informe que si les trois conditions précédentes ne sont pas respectées pour la totalité des membres constituant une équipe, l'équipe ne pourra pas participer à la manifestation.

Il revient à l'établissement d'effectuer ce filtrage.

De plus, pour les élèves mineurs, l'établissement d'origine doit faire compléter une autorisation parentale pour participer à cette manifestation en dehors des horaires de cours habituels. (voir Annexe 2).

Afin de permettre l'exploitation des photos et vidéos prises pendant la manifestation, chaque participant s'engage à signer un droit à l'image. (Annexes 1 et 2)

Le référent de l'établissement s'engage à récupérer tous les documents des élèves de ses équipes et de les conserver durant toute la durée des 24h. Il devra les remettre au COPIL si celui-ci les réclame.

□ Article 5 : Les encadrants

Les enseignants qui assurent l'encadrement des équipes pendant les 24h ont un rôle de conseiller, d'aide technique et de motivateur.

Les enseignants ne doivent pas faire le travail à la place des élèves ni imposer une idée ou un choix . Leur aide se limite à orienter, à guider, à donner les informations nécessaires :

- scientifiques (par exemple : un phénomène physique rendant impossible une solution proposée),
- techniques (par exemple : un système existant similaire à la solution proposée)
- matérielles (par exemple : l'utilisation d'une fonction d'un logiciel)

Le rendu final doit être la production des élèves.

Un(e) coach(e) étudiant de l'ESIROI ou de l'IUT sera attribué(e) à chaque équipe. Les partenaires pourront intervenir en tant que coach tournant sur l'ensemble des équipes.

□ Article 6 : Les résultats à rendre par les équipes

Les équipes participantes devront élaborer un scénario sous forme de pitch oral de 3 minutes. **Elles transmettront au COPIL leurs supports de présentation. Les fichiers devront être dans des formats standards.**

A la fin de la prestation, l'équipe répondra aux questions du jury pendant **3 minutes maximum**.

Toutes maquettes, dessins ou autres créations matérielles sont acceptées mais pas évaluées par le jury.

L'innovation présentée reste une idée, un concept. Le jury ne demande pas que ce concept soit en l'état réalisable. Elle doit rester dans l'ordre du concevable, mais ne pas être restreinte à des calculs scientifiques. L'objectif est de favoriser la créativité.

Les résultats présentés pour chaque sujet sont la propriété du poseur de sujet.

□ Article 7 : Les jurys

Pour réduire le temps d'évaluation des projets, le comité de pilotage a privilégié la mise en place de **trois jurys**. Chaque jury désigne la meilleure équipe. Les autres équipes ne sont pas classées.

Chaque jury décerne également un prix « Coup de cœur » selon ses propres critères parmi les équipes qu'il a auditionnées. Il y aura donc 3 équipes « coup de cœur ».

Un **Super Jury** auditionne les trois meilleures équipes et désigne l'équipe Gagnante. Il réalise le classement des deux autres équipes.

Parmi les autres équipes non sélectionnées et sur la base de ses observations durant les 24h, le comité de pilotage, décerne un prix « Spécial COPIL » pour une équipe.

Résumé des prix :

1. un prix pour l'équipe gagnante
2. un prix pour l'équipe classée seconde
3. un prix pour l'équipe classée troisième
4. un prix Coup de Coeur du COPIL
5. un prix de la Persévérance
6. un prix du Public

La composition des 3 jurys et du Grand Jury est élaborée par le comité organisateur.

Les 3 jurys sont composés de personnes parmi les partenaires professionnels, les représentants du Rectorat, du comité organisateur lié à l'innovation, les enseignants d'une spécialité ou activité liée au développement durable, les enseignants chercheurs.

Prix spéciaux

Le jury chargé de délivrer les prix de la Persévérance et Coup de Cœur est constitué des

membres du COPIL. Pour le prix de la Persévérance les critères sont : la persévérance, l'investissement, l'esprit d'équipe,

Pour le prix Coup de Cœur, les critères sont : l'autonomie, l'originalité, la faisabilité.

□ Article 8 : Les critères d'évaluation

Les 3 jurys et le Super Jury doivent respecter les critères d'évaluation suivants :

- o L'aspect innovant de la solution proposée
- o L'aspect faisabilité de la solution proposée
- o La qualité de la présentation
- o La qualité de l'échange

Les critères sont proposés en Annexe 3.

□ Article 9 : Le déroulement de la finale

Toutes les équipes peuvent assister aux présentations des autres équipes du même jury.

Liste des Annexes :

- *Annexe 1* : Autorisation parentale et droit à l'image pour les mineurs
- *Annexe 2* : Droit à l'image pour les majeurs
- *Annexe 3* : Critères d'évaluation

ANNEXE 1 : AUTORISATION PARENTALE ET DROIT À L'IMAGE POUR LES PARTICIPANTS MINEURS

AUTORISATION DES RESPONSABLES LÉGAUX

Je soussigné(e)

En qualité de : Père / Mère / Représentant légal, déclare sur l'honneur :

- avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard du mineur considéré
- être investi du droit de garde de la tutelle à l'égard du mineur considéré

autorise l'élève : né(e) le / /

en classe de :

au lycée / à l'école / collège :

**à participer aux « 24h de l'Innovation de La Réunion » au Moca à St
Denis du jeudi 13 novembre 2025 à 7h30
au vendredi 14 novembre 2025 à 19h**

l'élève restera toute la nuit sous la surveillance des enseignants de l'établissement (repas pris sur place le jeudi soir, le vendredi matin et le vendredi midi).

Je donne l'autorisation à l'établissement scolaire, au comité organisateur ou aux entreprises partenaires d'utiliser l'image de mon enfant lors de la manifestation dans le cadre de la promotion des 24h de l'Innovation de La Réunion.

Numéro de téléphone pour me joindre en cas d'urgence : 06 9.....

ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE :

ASSUREUR :

N°de police d'assurance :

Joindre l'attestation à cette autorisation

Fait à :

Le :

Signature du responsable légal
Précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

ANNEXE 2 : DROIT À L'IMAGE POUR LES PARTICIPANTS MAJEURS

AUTORISATION POUR L'UTILISATION DE L'IMAGE

Je soussigné(e)

Né(e) le : / /

En classe de :

au lycée / à l'école

Je déclare sur l'honneur

**Participer aux « 24h de l'Innovation de La Réunion » au Moca à
St Denis du jeudi 13 novembre 2025 à 7h30
au vendredi 14 novembre 2025 à 19h**

Je resterai toute la nuit sous la surveillance des enseignants de l'établissement (repas pris sur place le jeudi soir, le vendredi matin et le vendredi midi).

Je donne l'autorisation à mon établissement, au comité organisateur ou aux entreprises partenaires d'utiliser mon image lors de la manifestation dans le cadre de la promotion des 24h de l'Innovation de La Réunion.

Numéro de téléphone pour me joindre : 06 9.....

Nom et numéro de téléphone d'une personne à contacter en cas d'urgence :

Nom :

Numéro de téléphone portable : 06 9.....

ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE :

ASSUREUR :

N°de police d'assurance :

Joindre l'attestation à cette autorisation

Fait à :

Le :

Signature
Précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Annexe 3 : Critère d'évaluation

24H de l'innovation de La Réunion

Innovation	9 pts
Caractère innovant	6
<i>0 : pas innovant – 3 : innovation incrémentale – 6 : innovation de rupture</i>	
Réponse à la problématique du sujet	3
Aspects scientifiques et techniques	4 pts
Notions solides et documentées	2
Faisabilité technico-économique	2
Qualité de l'exposé	4 pts
Exposé structuré, clair et pertinent (respect du temps)	2
Réponse aux questions	2
Eco-responsabilité	3 pts
Concept qui répond au développement durable	3
	20